

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
24 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, lundi vingt-quatre mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLOT Sylvain, Maire.

Étaient présents : M. Sylvain BALLOT, M. Serge DROUET, Mme Annick FONTAINE, Mme Brigitte GOSSET, M. Jacky GRENIER, Mme Josiane LARROQUE, M. Fabien LECOMTE, Mme Virginie MILCENT, M. Fabrice OURSEL, Mme Karine ROSELIER et M. Jean-Pierre TISSIER.

Membres excusés :

M. Denis BOUCHÉ donne pouvoir à Mme Josiane LARROQUE
Mme Sylvia BOUCHÉ donne pouvoir à Mme Karine ROSELIER
M. Philippe BREDEAUX donne pouvoir à M. Fabien LECOMTE
M. Denis CHÉRON donne pouvoir à Mme Brigitte GOSSET
Mme Simona JAMES donne pouvoir à Mme Annick FONTAINE

Secrétaire de séance : Brigitte GOSSET

QUORUM

Nombre de Conseillers : 16 // Nombre de présents : 11 // Nombre de votants : 16

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2025
 - Délibération-Approbation du Compte Financier Unique 2024
 - Délibération-Attribution des subventions 2025
 - Délibération-Taux de taxes 2025
 - Délibération-Affectation du résultat 2024
 - Délibération-Approbation du Budget Primitif 2025
 - Délibération-Acte d'engagement SDEC Énergie : Projet Mise en place d'un système de vidéo-protection centralisé en mairie
 - Délibération-Demande de subvention APCR+ : Projet Installation complète d'une aire de jeu dans le parc de la mairie
 - Délibération-Choix du prestataire pour travaux : Création d'un lieu de recueillement dans le cimetière de La Vespière
 - Informations et questions diverses
-

Approbation du compte-rendu du 24 février 2025

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° DCM2025_11

Approbation du Compte Financier Unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;

Vu la délibération du 03/10/2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire réalise une présentation générale du CFU 2024 et expose les éléments suivants :

Investissement		Fonctionnement	
Résultat de l'exercice		Résultat de l'exercice	
Recettes	402 646,37 €	Recettes	1 377 639,38 €
Dépenses	269 836,04 €	Dépenses	1 225 619,34 €
Résultat de l'année	132 810,33 €	Résultat de l'année	152 020,04 €
Résultat antérieur reporté	-154 322,08 €	Résultat antérieur reporté	484 074,44 €
Déficit	-21 511,75 €	Excédent	636 094,48 €
Restes à réaliser	-104 895,63 €	Restes à réaliser	0,00 €
Résultat cumulé de clôture	-126 407,38 €	Résultat cumulé de clôture	636 094,48 €

Total résultats cumulés	509 687,10 €
--------------------------------	---------------------

À l'issue de cette présentation et hors présence de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DONNE** acte de la présentation du CFU 2024 pour le budget principal ;
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° DCM2025_012

Attribution des subventions et contributions 2025

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Monsieur le Maire, concernant les subventions accordées aux différentes associations communales, établissements et organismes publics pour l'année 2025 ;

Vu les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées ;

Monsieur le Maire donne lecture en détail des subventions étudiées en commission « Associations », dont le tableau est transmis à chaque conseiller et annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions et contributions pour l'année 2025 selon le tableau annexé à ce procès-verbal.
- **DÉCIDE** d'accorder les contributions suivantes :

SIVOM d'Orbec-La Vespière-charges et fonctionnement	Compte 657358	496 030.04€
École Notre-Dame d'Orbec- charges et fonctionnement	Compte 6558	32 803.00€
École St Jean-Baptiste de la Salle, Lisieux-Classe ULIS	Compte 6558	635.00€
École E2SE – Formation apprenti	Compte 6558	4 032.00€
SDEC Énergie (à hauteur maximale de)	Compte 65568	60 000.00€
Commune d'Orbec- charges des évènements partagés	Compte 657341	3 500.00€

- **ACCEPTÉ** l'ouverture des crédits nécessaires au Budget Primitif 2025.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

DÉLIBÉRATION N° DCM2025_13

TAUX DE TAXES 2025

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Monsieur le Maire rappelle que les taux de taxes de 2024 étaient les suivants et précise les produits perçus pour chacun :

2024	Taux	Produits reçus
TFB-Taxe foncière propriétés bâties	44,03	551 259 €
TFNB-Taxe foncière propriétés non bâties	23,04	38 239 €
TH-Taxe habitation (résidences secondaires)	7,67	13 557 €
Sous-total	*	603 055 €
Effet coef correcteur	*	-199 568 €
TOTAL	*	403 487 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir les taux de taxes en vigueur pour l'année **2025**, soit :

TFB-Taxe foncière propriétés bâties	44,03
TFNB-Taxe foncière propriétés non bâties	23,04
TH-Taxe habitation (résidences secondaires)	7,67

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état de notification n° 1259.
-

DÉLIBÉRATION N° DCM2025_14

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2311-5 et R.2311-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 ;

Après avoir entendu le compte financier unique dont les résultats se décomposent comme suit :

Investissement		Fonctionnement	
Résultat de l'exercice		Résultat de l'exercice	
Recettes	402 646,37 €	Recettes	1 377 639,38 €
Dépenses	269 836,04 €	Dépenses	1 225 619,34 €
Résultat de l'année	132 810,33 €	Résultat de l'année	152 020,04 €
Résultat antérieur reporté	-154 322,08 €	Résultat antérieur reporté	484 074,44 €
Déficit	-21 511,75 €	Excédent	636 094,48 €
RAR-Restes à réaliser	-104 895,63 €	Restes à réaliser	0,00 €
Résultat cumulé de clôture	-126 407,38 €	Résultat cumulé de clôture	636 094,48 €
Total résultats cumulés		509 687,10 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 comme suit :

Investissement		Fonctionnement	
Recette-1068	126 407.38€	Recette-002	509 687.10€
Dépense-001	21 511.75€		
Dépense-RAR Chapitre 20	20 694.00€		
Dépense-RAR Chapitre 21	84 201.63		

DÉLIBÉRATION N° DCM2025_15

Approbation du Budget Primitif 2025

Les principaux éléments du Budget Primitif 2025, dont le détail a été présenté par Monsieur le Maire, sont les suivants :

FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DÉPENSES		
013	Atténuations de charges	3 500.00€	11	Charges à caractère général	305 800.00€
042	Opérations ordre transf.	7 000.00€	12	Charges de personnel	381 600.00€
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 500.00€	65	Autres charges de gestion	874 372.61€
73	Impôts et taxes	705 455.00€	66	Charges financières	1 500.00€
731	Fiscalité locale	405 200.00€	67	Charges spécifiques	1 000.00€
74	Dotations et participations	100 272.00€	68	Dotations aux provisions	220.00€
75	Autres produits de gestion	80 000.00€	042	Opérations ordre transf.	18 759.23€
002	Résultat de fonctionnement reporté	509 687.10€	023	Virement à la section d'investissement	234 362.26€
	TOTAL	1 817 614.10€		TOTAL	1 817 614.10€

INVESTISSEMENT					
RECETTES			DÉPENSES		
10	Dotations, fonds divers et réserves	147 407.38€	16	Emprunts et dettes	19 000.00€
13	Subventions	35 930.50€	20	Immobilisations	26 796.00€
040	Opérations ordre transf.	18 759.23€	204	Subventions d'équipement	127 502.55€
24	Produits des cessions	1 000.00€	21	Immobilisations corporelles	235 649.07€
021	Virement de la section de fonctionnement	234 362.26€	040	Opérations ordre transf.	7 000.00€
			001	Solde d'exécution de la section	21 511.75€
	TOTAL	437 459.37€		TOTAL	437 459.37€

RESTES À REALISER 2024 sur 2025				
Article	Objet	Montant engagé TTC	Montant payé TTC	Reste à réaliser TTC
2132	Bardage de la salle des fêtes communale	5 530,46 €	0,00 €	5 530,46 €
2132	Remplacement d'un groupe VMC dans logement communal 221 rue de Chambrais	888,76 €	0,00 €	888,76 €
2132	Remplacement d'un groupe VMC dans logement communal 245 rue de Chambrais	888,76 €	0,00 €	888,76 €
2131	Réfection de la façade de la mairie (partie ancienne)	14 775,31 €	0,00 €	14 775,31 €
2131	Réfection d'une partie de la toiture de la mairie (partie ancienne)	13 053,40 €	0,00 €	13 053,40 €
2132	Mise aux normes PMR des toilettes de la champignonnière-Sanitaires et plomberie	4 591,48 €	0,00 €	4 591,48 €
2132	Mise aux normes PMR des toilettes de la champignonnière-Maçonnerie	12 585,92 €	0,00 €	12 585,92 €
2156	DECI 2024 - Accessoires signalisation Incendie	415,58 €	194,40 €	221,18 €
2156	DECI 2024 - Travaux de terrassement Le Vallot	6 958,80 €	0,00 €	6 958,80 €
2156	DECI 2024 - Travaux de terrassement Rue Paul Borie	8 298,00 €	0,00 €	8 298,00 €
2116	Reprise tombes cimetière Friardel	9 580,00 €	2 884,80 €	6 695,20 €
2116	Nouveaux emplacements cimetière Vespière	9 714,36 €	0,00 €	9 714,36 €
203	Études et forage-Recherche de cavité	20 694,00 €	0,00 €	20 694,00 €

En application des articles L.2312-1 à L.2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver par chapitre le budget primitif 2025 pour le Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ADOpte** le Budget Primitif principal 2025 de la Commune tel que présenté ci-dessus.
- **MAINTIENT** l'autorisation de fongibilité des crédits à un taux de 7.50% en sections de Fonctionnement et d'Investissement (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel) conformément à la délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2023.

DÉLIBÉRATION N° DCM2025_16

Acte d'engagement SDEC Énergie : Projet Mise en place d'un système de vidéoprotection centralisé en mairie

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat SDEC ÉNERGIE exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux d'équipement de vidéoprotection.

Le syndicat a effectué une étude préliminaire sur la Commune et propose la mise en place d'un système de vidéoprotection centralisé en mairie pour un coût total TTC de 136 815.00 €.

Ces travaux peuvent être réalisés par le SDEC Énergie et bénéficier d'un cofinancement SDEC ÉNERGIE/Commune :

Montant de l'aide	15 000.00 €
Avance de la TVA	27 363.00 €
Total Participation du SDEC ÉNERGIE	42 363.00 €
Contribution de la Commune	121 815.00 €

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a déjà fait l'objet de décisions par délibérations du Conseil Municipal afin de demander des subventions au Département du Calvados et à L'État au travers de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DONNE** son accord pour la réalisation du projet de mise en place d'un système de vidéoprotection centralisé en mairie ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement référent, à réception de la notification d'attribution de subvention au titre de l'APCR+ du Département du Calvados ;
 - **AFFIRME** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget de l'exercice 2025 aux comptes 65568 de la section Fonctionnement-Dépenses et 204182 de la section Investissement-Dépenses.
-

DÉLIBÉRATION N° DCM2025_17

DEMANDE DE SUBVENTION-APCR + : Installation complète d'une aire de jeu dans le parc de la mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet d'installation complète d'une aire de jeu dans le parc de la mairie a déjà été évoqué en Conseil et lors des commissions Travaux et Finances.

Monsieur le Maire informe le Conseil que ce projet peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental du Calvados au titre de l'APCR+ 2025 (Aide aux Petites Communes Rurales+).

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de solliciter une aide financière au titre de l'APCR+ auprès du Conseil Départemental du Calvados pour l'installation complète d'une aire de jeu dans le parc de la mairie.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.
-

DÉLIBÉRATION N° DCM2025_18

Choix de prestataire pour travaux : Création d'un lieu de recueillement dans le cimetière de La Vespière

Les pratiques face aux inhumations évoluent et de plus en plus de famille et amis se retrouvent directement au sein du cimetière pour se recueillir et accompagner leur défunt.

Monsieur le Maire propose de créer un lieu de recueillement dans l'enceinte du cimetière de La Vespière afin d'offrir un abri.

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'un lieu de recueillement dans l'enceinte du cimetière de La Vespière.
 - **DÉCIDE** de faire appel à l'entreprise DUMONTIER, pour réaliser ces travaux, pour un coût total de 20 458.80 € TTC, selon devis.
 - **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document y afférent.
-

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole aux Conseillers.

Mme Annick FONTAINE signale la formation d'un creux sur la voirie au niveau de la rue du Campaugé.

Après visualisation directe sur Géoportail, Monsieur le Maire suppose un désordre dû aux canalisations souterraines. Une veille sera effectuée sur cette formation.

Séance close à 21h56

Annexe à la délibération n° DCM2025_12 : Récapitulatif des subventions accordées sur l'exercice 2025

ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Au Fil d'Orbec	100,00 €
Les Belles d'Antan	100,00 €
Le Collectif sur le Pont	200,00 €
La Dame Blanche	300,00 €
Comité des Jumelages	500,00 €
	exceptionnelle
	500,00 €
La Neustrienne	1 100,00 €
Plaisir de danser	100,00 €
	exceptionnelle
	400,00 €
	TOTAL
	3 300,00 €
ASSOCIATIONS SOCIALES	
ADMR	2 500,00 €
Les Amis des Anciens	3 290,00 €
Club des Toujours Jeunes	250,00 €
Joie de vivre	600,00 €
Refuge Animal Augeron	1 299,10 €
Secours Catholique	1 500,00 €
	TOTAL
	9 439,10 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
CSO Basket-ball	3 000,00 €
Club bouliste	1 000,00 €
	exceptionnelle
	600,00 €
Club de Tir	1 500,00 €
	exceptionnelle
	300,00 €
ÉCHIQUIER DE L'ORBICQUET	200,00 €
Ecurie Sport Auto Orbecquois	400,00 €
Football	3 200,00 €
	exceptionnelle
	250,00 €
Judo Club	500,00 €
Karaté	250,00 €
Orb-Ves Forme	1 000,00 €
Tennis	1 300,00 €
Vélo Club OLVF	500,00 €
	TOTAL
	14 000,00 €
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
ACPG-CATM	200,00 €
Comité Juno Canada	60,00 €
FNACA	300,00 €
FNACA Amicale des anciens La Vespière-Friardel	50,00 €
Souvenirs Français	100,00 €
TOTAL	710,00 €
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	
APE ORBEC-LA VESPIERE	250,00 €
	TOTAL
	250,00 €
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	
Collège Lottin de Laval	390,00 €
Collège Lottin de Laval Sport	390,00 €
NOTRE DAME ORBEC (compte 6558)	32 803,00 €
MFR BERNAY	80,00 €
MFR ST DESIR (La Pommeraye)	80,00 €
TOTAL	33 743,00 €
DIVERS	
Comité des Fêtes LVF	5 000,00 €
	exceptionnelle
	2 500,00 €
BoujouBeco	300,00 €
	TOTAL
	7 800,00 €